

Vie du journal

# Le personnel du quotidien l'Union édifié sur la mortalité maternelle et infantile

LLIM

Libreville/Gabon

Pour faire face à cette menace bien réelle, la Direction nationale de la santé maternelle et infantile (DNSMI), en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a initié des rencontres au sein des entreprises de presse, afin de permettre aux journalistes d'être de bons relais auprès de la population. C'est le personnel féminin de l'Union, assisté par leurs collègues masculins, qui a eu l'honneur d'être sensibilisé en premier.

« L'HEURE est grave face à la mortalité maternelle, car les femmes (adolescentes et adultes) continuent à mourir dans notre société ». C'est par ce cri de cœur que la responsable de la Direction nationale de la santé maternelle et infantile (DNSMI), le Dr Jonasse Solange Ndembi Antimi, a donné le ton des échanges. Non pas pour attiser la peur, mais plutôt pour emmener le personnel des médias à multiplier les actions de sensibilisation envers la population, afin de réduire les risques de mortalité maternelle et néonatale dans notre pays. Avec, à ses côtés, cinq experts des secteurs (Santé et reproduction), le Dr Ndembi Antimi a pu édifier le personnel féminin de la rédaction du quotidien l'Union, auquel se sont joints quelques



Photo : Bandoma



Photo : COE



Photo : Bandoma

La directrice nationale de la Santé maternelle et infantile, Dr Jonasse Solange Ndembi Antimi, sensibilisant le personnel de l'Union. Photo du milieu : La campagne de la DNSMI a rencontré un écho favorable à l'Union. Photo de droite : Le personnel de la DNSMI et celui de l'Union au terme de leur rencontre.

confrères de la gent masculine, sur les causes et les conséquences de cette situation. C'était jeudi matin, dans la salle de rédaction dudit quotidien, sis derrière l'Ancienne-Sobraga. Après la présentation de la DNSMI, notamment en ce qui concerne sa création, ses missions et ses objectifs, les questions sur la mortalité maternelle et celle des grossesses précoces ont le plus retenu l'attention des journalistes :

"Pour quelles raisons les femmes meurent-elles? Comment peut-on sauver leurs vies? Quelles sont les barrières d'accès aux soins?", sont autant de problématiques qui, les unes après les autres, ont été évoquées. Partant des statistiques, selon l'Enquête démographique et de la santé de 2012, « Au Gabon, le ratio de mortalité maternelle est évalué à 316 décès pour 100.000 naissances. Ce qui

correspond à environ 5 décès maternels par semaine. Le décès maternel est celui d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés. Mais ni accidentelle, ni fortuite », a expliqué Patrice Mouele Moukoumou, l'un des experts.

S'agissant des complications de la grossesse et de l'accouchement, a-t-il relevé, elles sont dues aux hémorragies sévères, aux infections, à l'hypertension artérielle durant la grossesse, aux avortements pratiqués dans les mauvaises conditions de sécurité...

A ces dernières viennent se greffer d'autres facteurs qui contribuent au décès maternel tels que le retard dans la décision d'aller

consulter les services de santé, le retard pour atteindre la structure de soins et le retard lors de l'administration des soins appropriés, une fois à l'intérieur d'une structure sanitaire.

Toutefois, ont-ils relevé, les décès maternels peuvent être évités à travers des actions de prévention ou de prise en charge des complications. Pour cela, toutes les femmes enceintes doivent bénéficier des consultations prénatales, faire leur bilan de santé et suivre le traitement prescrit par le personnel de santé, bénéficier de l'assistance d'un professionnel de santé qualifié lors de l'accouchement, recevoir les soins et le soutien au cours des semaines qui suivent l'accouchement...

En ce qui concerne les grossesses non désirées ou précoces, un accès à la contraception et un partenariat opérationnel avec

les médias seront d'une aide précieuse pour limiter ce phénomène. Les deux parties se sont préparées sur un engagement

d'une collaboration plus soutenue en vue de juguler, un tant soit peu, la menace qui pèse sur la maternité et l'enfance.

## Maux et débat

### Racket et performance

RANÇONNER, refouler et stigmatiser des patients en milieu hospitalier sont-ils des critères de performance ? Beaucoup ont dû se poser cette question à la lumière de ce qui s'est passé, dernièrement, à la maternité du Centre hospitalier régional de Mélen, et en écoutant, le week-end écoulé, un reportage de Radio Gabon sur les conditions d'accueil et de prise en charge des parturientes au service consacré du Centre hospitalier universitaire de Libreville. Un élément sonore diffusé alors que les personnels de santé du secteur public sont sur le pied de guerre, dans l'attente du paiement de la Prime d'incitation à la...performance (PIP) du 2e trimestre 2015, promis par le gouvernement pour cette fin du mois d'avril 2016. Cette revendication était l'une des raisons du dernier arrêt de travail (un mois et demi durant) des agents de santé et des Affaires sociales. Avant de le reprendre le 10 mars dernier.

En attendant que l'Exécutif délie les cordons de sa bourse, l'on peut oser avancer que quelques blouses blanches et roses (sages-femmes) ont su anticiper, depuis belle lurette, en instaurant une forme de PIP dans les services au sein desquels elles exercent. Et pour cause : dans le reportage en question, les parturientes interrogées ne sont pas allées de main morte pour tailler en pièces les sages-femmes du CHUL, qui s'illustreraient par diverses arnaques et le monnayage de certains actes médicaux spécifiques à leur métier.

L'une d'elles a cité la toilette du nouveau-né, à peine sorti du ventre, pour laquelle des infirmières accoucheuses exigeraient une somme de 10.000 frs, sans qu'aucun reçu ne soit délivré à la mère.

Cet acte relevant du travail normal d'une sage-femme serait-il devenu payant ? Si oui, pourquoi ne pas l'introduire alors dans la facture définitive ? Si non, comment ne pas voir en cela moyen détourné pour alimenter les caisses noires, ou simplement de se remplir les poches depuis que la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnmags) a "coupé les pieds" aux services hospitaliers en prenant en charge une bonne partie des frais médicaux des patients ?

Si ces faits sont avérés, les responsables de cette maternité, de l'hôpital et les autorités du ministère de la Santé sont alors interpellés, même si le reporter n'a fait réagir aucun d'eux par rapport à ces récriminations. A moins aussi qu'ils ne lui aient opposé une fin de non-recevoir.

Dans tous les cas, il n'y a pas de fumée sans feu. Car, même les occupantes des chambres dites VIP y ont mis leur grain de sel. Elles qui manquent même du plus élémentaire privilège : l'eau.

A la maternité, on donne la vie. Or, l'eau est justement source... de vie.

Au-delà des responsables, l'Association des sages-femmes du Gabon est aussi sur la sellette. Elle qui ne rate aucune occasion pour revendiquer un meilleur statut pour ses membres. En effet, avec de telles pratiques viles, elles prêtent le flanc à ceux qui les accusent de s'y engager non pas par vocation, mais pour se mettre à l'abri du chômage et, par conséquent, bénéficier de la sécurité de l'emploi qu'offre ce métier. Ce qui dévaloriserait leur combat.

PAR NIÈ-MUKÈNI

## Cinéma

### " Le prix de la trahison " sur A+ ce 25 avril

L.R.A.

Libreville/Gabon

LA dernière livraison cinématographique du réalisateur et promoteur des Studios Montparnasse, Melchy Obiang, "Le prix de la trahison", sera diffusée sur la chaîne A+ ce lundi 25 avril dès 19 heures. Une belle vitrine pour le cinéma indépendant gabonais et une belle récompense pour les efforts de Melchy Obiang. Qui peut s'enorgueillir de cet échelon gravi à l'international. « Je ressens une double fierté. D'abord en tant que l'un des cinéastes indépendants gabonais à être admis sur cette chaîne très sélective, car elle promet la crème cinématographique africaine. Deuxième motif de fierté : je contribue au rayonne-



Photo : D.R

Melchy Obiang a toutes les raisons d'arborer le V de la victoire. Photo de droite : "Le prix de la trahison" sera sur A+ ce lundi 25 avril 2016.

ment de mon pays sur la scène mondiale. Cette sélection représente pour moi la récompense des efforts à toujours tendre vers la meilleure des qualités. Nous avons, là, la preuve que nous sommes sur la bonne voie et qu'il nous faut redoubler d'ardeur pour atteindre les autres grandes chaînes internationales de référence », clame le jeune

cinéaste. Cette sélection augure donc assurément de jours meilleurs pour le cinéma indépendant gabonais, espère-t-il. « En voyant ce saut qualitatif que je viens d'accomplir, les autres seront motivés à réaliser les mêmes performances. Du coup, je peux vous assurer que le cinéma indépendant va exploser et faire honneur



Photo : D.R

au Gabon. Personne ne verra rien venir, mais le mouvement s'imposera à chacun et j'entends rester acteur majeur, sinon leader de cette évolution certaine », se gargarise le réalisateur de "Le prix de la trahison". Rendez-vous est donc pris ce lundi 25 avril sur A+ à partir de 19 heures, disions-nous.